

Remplace la date 19-sept.-2018

Date de révision 15-juin-2026

Numéro de révision 1.01

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Codes produit 46481
Numéro du fiche de données de sécurité 46481
Nom du produit D.E.R. 3221 EPOXY RESIN

Autres moyens d'identification

UFI KS11-P0C4-V000-RDPC

Substance pure/mélange Mélange

Contient P-TERT-BUTYLPHENYL 1-(2,3-EPOXY)PROPYL ETHER; BIS-[4-(2,3-EPOXIPOPOXI)PHENYL]PROPANE

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée
Resin
Primer
Mortiers
In coatings

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur

Univar Solutions SAS
Immeuble Cityscope
3 rue Franklin
93108 Montreuil Cedex
France
FRA
Pour plus d'informations, contacter

Adresse e-mail SDS.EMEA@univarsolutions.com

Numéro d'appel hors urgences +33 (0)1 85 57 46 00

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence SGS - +32 (0)3 575 55 55 (24h)
Numéro d'appel d'urgence national Numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

Numéro d'appel d'urgence - Paragraphe 45 - (CE) 1272/2008

Europe 112

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008

Corrosion/irritation cutanée Catégorie 2 - (H315)

Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 2 - (H319)
Sensibilisation cutanée	Catégorie 1 - (H317)
Toxicité aquatique chronique	Catégorie 2 - (H411)

2.2. Éléments d'étiquetage

Contient P-TERT-BUTYLPHENYL 1-(2,3-EPOXY)PROPYL ETHER; BIS-[4-(2,3-EPOXIPROPOXI)PHENYL]PROPANE

**Mention d'avertissement**

Attention

Mentions de danger

H315 - Provoque une irritation cutanée

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Conseils de prudence - UE (par 28, 1272/2008)

P261 - Éviter de respirer les brouillards/vapeurs/aérosols

P264 - Se laver la peau soigneusement après manipulation

P273 - Éviter le rejet dans l'environnement

P280 - Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux/du visage

P333 + P313 - En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : Consulter un médecin

P391 - Recueillir le produit répandu

2.3. Autres dangers**Évaluation PBT et vPvB**

Le produit ne contient aucune substance classée comme PBT ou vPvB.

Informations relatives aux perturbateurs endocriniens

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

non applicable

3.2 Mélanges

Nom chimique	% massique	Numéro d'enregistrement REACH	CE n° (numéro d'index UE)	Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Limite de concentration spécifique (LCS)	Facteur M	Facteur M (long terme)
BIS-[4-(2,3-EPOXI)PHENYL]PROPANE 1675-54-3	>= 60 - < 70%	01-211945661 9-26-XXXX	216-823-5 (603-073-00-2)	Skin Irrit. 2 (H315) Skin Sens. 1B (H317)	Skin Irrit. 2 :: C>=5% Eye Irrit. 2 :: C>=5%	-	-

				Eye Irrit. 2 (H319) Aquatic Chronic 2 (H411)			
P-TERT-BUTYLPHE NYL 1-(2,3-EPOXY)PROP YL ETHER 3101-60-8	>= 30 - < 40%	01-211995949 6-20-XXXX	221-453-2	Skin Sens. 1A (H317) Aquatic Chronic 2 (H411)	-	-	-

Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16

Estimation de la toxicité aiguë

Aucune information disponible

Ce produit ne contient pas de substances candidates extrêmement préoccupantes à une concentration $\geq 0,1$ % (règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), article 59)

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux	Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin responsable.
Inhalation	Transporter la victime à l'air frais. Consulter immédiatement un médecin en cas de symptômes.
Contact oculaire	Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Maintenir l'œil grand ouvert pendant le rinçage. Ne pas frotter les zones touchées. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.
Contact avec la peau	Peut provoquer une allergie cutanée. En cas d'irritation cutanée ou de réactions allergiques, consulter un médecin. Rincer immédiatement et abondamment à l'eau savonneuse pendant au moins 15 minutes. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
Ingestion	Rincer la bouche. Ne jamais faire ingérer quoi que ce soit à une personne inconsciente. NE PAS faire vomir. Consulter un médecin.
Protection individuelle du personnel de premiers secours	Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter des vêtements de protection individuelle (voir chapitre 8). Vérifier que le personnel médical est conscient des matières impliquées, prend les mesures de protection individuelles appropriées et évite de répandre la contamination.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes	Démangeaisons. Éruptions cutanées. Urticaire. Peut provoquer rougeur des yeux ou larmoiements. Sensation de brûlure. Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une réaction allergique cutanée. Provoque une sévère irritation des yeux.
Inhalation	Aucune information disponible.
Yeux	Provoque une sévère irritation des yeux.

Cutané(e)	Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une réaction allergique cutanée.
Ingestion	Aucune information disponible

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin	Peut provoquer une sensibilisation chez les personnes sensibles. Traiter les symptômes.
------------------------	---

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	Jet d'eau ou brouillard d'eau. Agent chimique sec. Dioxyde de carbone (CO2). Mousse. Mousse résistant à l'alcool.
---------------------------------------	---

Incendie majeur	PRUDENCE : l'utilisation d'un jet d'eau dans la lutte contre l'incendie peut s'avérer inefficace.
------------------------	---

Moyens d'extinction inappropriés	Ne pas disperser le produit déversé avec un jet d'eau haute pression.
---	---

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques dus au produit chimique	Le produit est ou contient un agent sensibilisant. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. Le conteneur peut se rompre à cause de la production de gaz en cas d'incendie. Une violente génération de vapeur ou une éruption peut se produire lors de l'application d'un jet d'eau direct sur des liquides chauds. Une fumée dense est émise lorsqu'elle est brûlée sans suffisamment d'oxygène.
--	--

Produits de combustion dangereux	Lors d'un incendie, la fumée peut contenir la matière d'origine en plus de produits de combustion de composition variable qui peuvent être toxiques et/ou irritants. Les produits de combustion peuvent inclure, sans s'y limiter : Composés phénoliques. Oxydes de carbone.
---	--

5.3. Conseils aux pompiers

Équipements de protection spéciaux et précautions pour les pompiers	Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement complet de lutte contre l'incendie. Utiliser un équipement de protection individuelle. Évacuer le personnel vers des zones sûres. Refroidir les récipients en les inondant d'eau et continuer longtemps après l'extinction de l'incendie. Combattre l'incendie depuis la position la plus éloignée possible, ou utiliser des porte-tuyaux ou des buses automatisées. Quitter immédiatement la zone en cas d'émission d'un bruit croissant par les dispositifs de ventilation de sécurité ou de décoloration du réservoir. Ne pas utiliser de jet d'eau sous pression, risque de disperser et d'étendre l'incendie. Éloigner les récipients de l'incendie si cela n'entraîne pas de risque. Les liquides en feu peuvent être déplacés en les rinçant à l'eau pour protéger le personnel et minimiser les dommages matériels. Le brouillard d'eau, appliqué doucement, peut être utilisé comme couverture pour éteindre un incendie. Récupérer séparément l'eau d'extinction des incendies contaminée. Ne pas laisser pénétrer les égouts ou les eaux de surface. Les résidus de l'incendie et l'eau d'extinction d'incendie contaminée doivent être éliminés conformément aux réglementations locales.
--	--

Code d'action d'urgence (EAC)	•3Z
--------------------------------------	-----

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles	Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Mettre en place une ventilation adaptée. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Évacuer le personnel vers des zones sûres. Tenir les personnes à l'écart du déversement/de la fuite et en amont du vent.
----------------------------------	---

Autres informations Consulter les mesures de protection répertoriées dans les sections 7 et 8.

Pour les secouristes Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger. Tenir à l'écart des canalisations, des égouts, des digues et des cours d'eau. Voir la Section 12 pour plus d'informations sur les effets écologiques.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger. Endiguer le plus en aval possible du déversement pour élimination ultérieure.

Méthodes de nettoyage Absorber avec de la terre, du sable ou toute autre matière non combustible et transférer dans des récipients pour élimination ultérieure. Enlever les résidus avec du savon et de l'eau chaude. Recueillir la matière déversée en récipients, bien sceller et livrer pour élimination selon la réglementation locale.

Prévention des dangers secondaires Nettoyer les objets et les zones contaminés en respectant à la lettre les réglementations environnementales.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres rubriques Voir la section 8 pour plus d'informations. Voir la section 13 pour plus d'informations.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils relatifs à la manipulation sans danger Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Mettre en place une ventilation adaptée. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Évitez d'utiliser des bandes chauffantes électriques. Des pannes de réchauffeurs électriques à bande ont été signalées, provoquant l'explosion et l'incendie de fûts de résine époxy liquide. L'application d'une flamme directe sur un récipient de résine époxy liquide peut également provoquer une explosion et/ou un incendie. Les déversements de ces matières organiques sur les isolants fibreux chauds peuvent entraîner une baisse des températures d'auto-inflammation, pouvant éventuellement entraîner une combustion spontanée. Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

Remarques générales en matière d'hygiène Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Se laver le visage, les mains et toute surface de peau exposée soigneusement après manipulation. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. S'assurer que les rince-œil et les douches de sécurité sont proches du poste de travail. Retirer et laver les gants et vêtements contaminés, y compris leur doublure intérieure, avant réutilisation. Retirer les vêtements et l'équipement de protection contaminés avant d'entrer dans les zones de restauration.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de conservation Conserver les récipients bien fermés, au sec et dans un endroit frais et bien ventilé. La température de pompage et de stockage recommandée pour les expéditions en vrac est de 60 °C (140 °F). Durée de conservation : 24 mois. Conserver à des températures comprises entre -20 et 30 °C.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**Utilisation(s) particulière(s)**

Voir la section 1 pour plus d'informations.

Mesures de gestion des risques (RMM)

Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1. Paramètres de contrôle****Limites d'exposition****Valeurs limites biologiques d'exposition professionnelle**

Ce produit tel qu'expédié ne contient pas de matière dangereuse dont les valeurs limites biologiques auraient été établies par les organismes réglementaires locaux.

Dose dérivée sans effet (DNEL) - Travailleurs

Nom chimique	Oral(e)	Cutané(e)	Inhalation
BIS-[4-(2,3-EPOXIPROPOXI)PHENYL]]PROPANE 1675-54-3	-	0.75 mg/kg [4] [6]	4.93 mg/m ³ [4] [6]
P-TERT-BUTYLPHENYL 1-(2,3-EPOXY)PROPYL ETHER 3101-60-8	-	1 mg/kg [4] [6] 1 mg/kg [4] [7] 1.6 µg/cm ² [5] [6] 1.6 µg/cm ² [5] [7]	3.5 mg/m ³ [4] [6] 3.5 mg/m ³ [4] [7] 3.5 mg/m ³ [5] [6] 3.5 mg/m ³ [5] [7]

Notes

[4]	Effets systémiques sur la santé.
[5]	Effets localisés sur la santé.
[6]	À long terme.
[7]	À court terme.

Dose minimale dérivée avec effet (DMEL) - Travailleuses Aucune information disponible**Notes****Dose dérivée sans effet (DNEL) - Grand Public**

Nom chimique	Oral(e)	Cutané(e)	Inhalation
BIS-[4-(2,3-EPOXIPROPOXI)PHENYL]]PROPANE 1675-54-3	0.5 mg/kg [4] [6]	89.3 µg/kg [4] [6]	0.87 mg/m ³ [4] [6]
P-TERT-BUTYLPHENYL 1-(2,3-EPOXY)PROPYL ETHER 3101-60-8	-	0.5 mg/kg [4] [6] 0.5 mg/kg [4] [7] 0.95 µg/cm ² [5] [6] 0.95 µg/cm ² [5] [7]	1.75 mg/m ³ [4] [6] 1.75 mg/m ³ [5] [6]

Notes

[4]	Effets systémiques sur la santé.
[5]	Effets localisés sur la santé.
[6]	À long terme.

[7] À court terme.

Dose minimale dérivée avec effet (DMEL) - Grand Public Aucune information disponible.

Concentration prévisible sans effet (PNEC)

Nom chimique	Eau douce	Eau douce (libération intermittente)	Eau de mer	Eau de mer (libération intermittente)	Air
BIS-[4-(2,3-EPOXIPROPO XI)PHENYL]PROPANE 1675-54-3	0.006 mg/L	0.018 mg/L	0.0006 mg/L	0.0018 mg/L	-
P-TERT-BUTYLPHENYL 1-(2,3-EPOXY)PROPYL ETHER 3101-60-8	7.5 µg/L	75 µg/L	0.75 µg/L	-	-

Nom chimique	Sédiments d'eau douce	Sédiments marins	Traitement des eaux usées	Terrestre	Chaîne alimentaire
BIS-[4-(2,3-EPOXIPROPO XI)PHENYL]PROPANE 1675-54-3	0.341 mg/kg	0.0341 mg/kg	10 mg/L	0.0647 mg/kg	11 mg/kg
P-TERT-BUTYLPHENYL 1-(2,3-EPOXY)PROPYL ETHER 3101-60-8	33.54 mg/kg	3.354 mg/kg	100 mg/L	11.4 mg/kg	-

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques

Mettre en place une ventilation adaptée. Utiliser avec une ventilation par aspiration localisée. Mettre en place des contrôles techniques pour maintenir l'exposition en dessous des LEP ou des DNEL. S'assurer que les rince-œil et les douches de sécurité sont proches du poste de travail.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage

Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux ou des lunettes étanches. Utiliser une protection oculaire selon la norme EN ISO 16321-1.

Protection des mains

Porter des gants appropriés. Gants imperméables. Les gants doivent être conformes à la norme EN 374. REMARQUE : La sélection d'un gant spécifique pour une application particulière et la durée d'utilisation sur un lieu de travail doit également prendre en compte tous les facteurs pertinents du lieu de travail tels que, mais sans s'y limiter : les autres produits chimiques qui peuvent être manipulés, les exigences physiques (protection contre les coupures/perforations, dextérité, protection thermique), les réactions corporelles potentielles aux matériaux des gants, ainsi que les instructions/spécifications fournies par le fournisseur de gants.

Gants			
Temps de contact	EPI - Matériaux des gants	Épaisseur des gants	Délai de rupture
À long terme (répétée)	Caoutchouc butyle	> 0.35 mm	> 480 minutes
À long terme (répétée)	Stratifié d'alcool éthylvinyle ("EVAL")	> 0.35 mm	> 480 minutes
À long terme (répétée)	Caoutchouc nitrile	> 0.35 mm	> 480 minutes
À long terme (répétée)	Néoprène	> 0.35 mm	> 480 minutes
À long terme (répétée)	Polychlorure de vinyle (PVC).	> 0.35 mm	> 480 minutes

Protection de la peau et du corps	Porter un vêtement de protection approprié. Vêtements à manches longues.
Protection respiratoire	Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire. Utilisez le respirateur purificateur d'air homologué CE suivant : Cartouche contre les vapeurs organiques, type A (point d'ébullition > 65 °C).
Remarques générales en matière d'hygiène	Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Se laver le visage, les mains et toute surface de peau exposée soigneusement après manipulation. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. S'assurer que les rince-œil et les douches de sécurité sont proches du poste de travail. Retirer et laver les gants et vêtements contaminés, y compris leur doublure intérieure, avant réutilisation. Retirer les vêtements et l'équipement de protection contaminés avant d'entrer dans les zones de restauration.
Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement	Avertir les autorités locales s'il est impossible de confiner des déversements significatifs. Vérifier que toutes les eaux usées sont collectées et traitées dans une usine de traitement des eaux usées.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	Liquide	
Aspect	Liquide	
Couleur	Incolore À jaune clair	
Odeur	Caractéristique	
Seuil olfactif	Aucune information disponible	
Propriété	Valeurs	Remarques • Méthode
Point de fusion / point de congélation		Aucune information disponible.
Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition	> 200 °C	Extrapolations.
Inflammabilité		Aucune information disponible.
Limites d'inflammabilité dans l'air		Aucune information disponible.
Limites supérieures d'inflammabilité ou d'explosivité		
Limites inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité		
Point d'éclair	> 100 °C	Closed cup. Extrapolations.
Température d'auto-inflammabilité		Aucune information disponible.
Température de décomposition	> 320 °C	Aucune information disponible.
pH	6 - 8	Méthode de calcul.
pH (en solution aqueuse)		Aucune information disponible.
Viscosité cinématique		Aucune information disponible.
Viscosité dynamique	1800 mPa s	@ 20 °C. Méthode de calcul.
Hydrosolubilité	Insoluble dans l'eau	Aucune information disponible.
Solubilité(s)		Aucune information disponible.
Coefficient de partage		Aucune information disponible.
Pression de vapeur	< 5 hPa	@ 50 °C. Extrapolations.
Densité relative	1	@ 20 °C. Méthode de calcul.
Masse volumique apparente		Aucune information disponible
Densité de liquide	Aucune information disponible	Aucune information disponible
Densité de vapeur		Aucune information disponible.
Caractéristiques des particules		Aucune information disponible.
Granulométrie	Aucune information disponible	
Distribution granulométrique	Aucune information disponible	

9.2. Autres informations

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique
non applicable

Propriétés explosives	Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	Aucune donnée disponible

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Aucune information disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité	Aucune information disponible.
------------	--------------------------------

10.2. Stabilité chimique

Stabilité	Stable dans les conditions normales.
-----------	--------------------------------------

Données d'explosion

Sensibilité aux impacts mécaniques	Aucun(e).
------------------------------------	-----------

Sensibilité aux décharges électrostatiques	Aucun(e).
--	-----------

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses	Cela ne se produira pas tout seul. Des masses de plus d'une livre (0,5 kg) de produit plus une amine aliphatique provoqueront une polymérisation irréversible avec une accumulation de chaleur considérable.
--------------------------------------	--

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter	Évitez les expositions de courte durée à des températures supérieures à 300 °C (572 °F). Évitez l'exposition prolongée à des températures supérieures à 250 °C (482 °F). Une décomposition potentiellement violente peut se produire au-dessus de 350 °C (662 °F). La génération de gaz pendant la décomposition peut provoquer une pression dans les systèmes fermés. L'accumulation de pression peut être rapide. Conserver à des températures comprises entre -20 et 30 °C.
---------------------	--

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles	Acides forts. Bases fortes. Agents comburants forts. Amines.
------------------------	--

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux	Lors d'un incendie, la fumée peut contenir la matière d'origine en plus de produits de combustion de composition variable qui peuvent être toxiques et/ou irritants. Les produits de combustion peuvent inclure, sans s'y limiter : Composés phénoliques. Oxydes de carbone.
-------------------------------------	--

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Informations sur les voies d'exposition probables

Informations sur le produit

Inhalation	Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. Peut provoquer une irritation des voies respiratoires.
Contact oculaire	Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. Provoque une sévère irritation des yeux. (d'après les composants). Peut entraîner rougeurs, démangeaisons et douleur.
Contact avec la peau	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. En cas de contact répété ou prolongé, peut provoquer des réactions allergiques chez les personnes sensibles. (d'après les composants). Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une réaction allergique cutanée.
Ingestion	Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. L'ingestion peut entraîner irritation gastro-intestinale, nausées, vomissements et diarrhée.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Symptômes	Démangeaisons. Éruptions cutanées. Urticaire. Rougeur. Peut provoquer rougeur des yeux ou larmoiements. Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une réaction allergique cutanée. Provoque une sévère irritation des yeux.
------------------	---

Toxicité aiguë

Mesures numériques de toxicité

Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du SGH

Informations sur les composants

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50, voie cutanée	CL50 par inhalation
BIS-[4-(2,3-EPOXIPROPOXI)PHENYL]PROPANE	> 5000 mg/kg (Rat)	> 5000 mg/kg (Rabbit)	-
P-TERT-BUTYLPHENYL 1-(2,3-EPOXY)PROPYL ETHER	> 2000 mg/kg (Rat)	> 2000 mg/kg (Rat)	-

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Corrosion/irritation cutanée	Classification d'après les données disponibles pour les composants. Provoque une irritation cutanée.
-------------------------------------	--

BIS-[4-(2,3-EPOXIPROPOXI)PHENYL]PROPANE (1675-54-3)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
OCDE 404	Lapin	Cutané(e)			Provoque une irritation cutanée

Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Classification d'après les données disponibles pour les composants. Provoque une sévère irritation des yeux.
---	--

BIS-[4-(2,3-EPOXIPROPOXI)PHENYL]PROPANE (1675-54-3)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
OCDE 405	Lapin	œil			Provoque une sévère irritation des yeux

Sensibilisation respiratoire ou cutanée	Peut provoquer une allergie cutanée.
--	--------------------------------------

BIS-[4-(2,3-EPOXIPROPOXI)PHENYL]PROPANE (1675-54-3)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Résultats
OCDE 429 Dosage des ganglions lymphatiques locaux (LLNA)	Souris	Cutané(e)	Peut provoquer une réaction allergique cutanée
	Résultats sur l'humain	Cutané(e)	Peut provoquer une réaction allergique cutanée

P-TERT-BUTYLPHENYL 1-(2,3-EPOXY)PROPYL ETHER (3101-60-8)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Résultats
	Souris	Cutané(e)	Peut provoquer une réaction allergique cutanée
	Cobaye	Cutané(e)	Peut provoquer une réaction allergique cutanée

Mutagenicité sur les cellules germinales Aucune information disponible.

Cancérogénicité Aucune information disponible.

Informations sur les composants

BIS-[4-(2,3-EPOXIPROPOXI)PHENYL]PROPANE (1675-54-3)

Méthode	Espèce	Résultats
		De nombreuses études ont été menées pour évaluer le potentiel cancérogène de l'éther diglycidyle du bisphénol A (DGEBA). En effet, la dernière analyse des données disponibles réalisée par le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) a conclu que le DGEBA n'est pas classé comme cancérogène. Bien que de faibles preuves de cancérogénicité aient été rapportées chez l'animal, l'ensemble des données ne démontre pas que le DGEBA soit cancérogène.

Toxicité pour la reproduction Aucune information disponible.

STOT - exposition unique Aucune information disponible.

STOT - exposition répétée Aucune information disponible.

Danger par aspiration Aucune information disponible.

11.2. Informations sur d'autres dangers**11.2.1. Propriétés perturbatrices endocriniennes**

Propriétés perturbatrices endocriniennes Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

11.2.2. Autres informations

Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1. Toxicité****Écotoxicité**

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

BIS-[4-(2,3-EPOXIPROPOXI)PHENYL]PROPANE (1675-54-3)

Méthode	Espèce	Type de résultat final	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
	Poisson	CL50	2 mg/L	96 heures	Toxique pour les organismes aquatiques
	Crustacés	CE50	1.8 mg/L	48 heures	Toxique pour les organismes aquatiques
Semblable à EPA-660/3-75-009	Algues	CEr50	11 mg/L	72 heures	Nocif pour les organismes aquatiques
Semblable à OCDE, essai n° 211 : Daphnia magna, essai de reproduction	Crustacés	NOEC	0.3 mg/L	21 jours	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
Semblable à EPA-660/3-75-009	Algues	NOEC	> 1 mg/L	72 heures	Non classé

P-TERT-BUTYLPHENYL 1-(2,3-EPOXY)PROPYL ETHER (3101-60-8)

Méthode	Espèce	Type de résultat final	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
OCDE, essai n° 203 : Poisson, essai de toxicité aiguë	Poisson	CL50	7.5 mg/L	96 heures	Toxique pour les organismes aquatiques
OCDE, essai n° 202 : Daphnia sp., essai d'immobilisation immédiate	Crustacés	CE50	67.9 mg/L	48 heures	Nocif pour les organismes aquatiques
OCDE, essai n° 201 : Algues d'eau douce et cyanobactéries, essai d'inhibition de la croissance	Algues	CEr50	9 mg/L	72 heures	Toxique pour les organismes aquatiques
Toxicité aquatique chronique		NOEC	> 0.1 - <= 1 mg/L		Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

12.2. Persistance et dégradabilité**Persistance et dégradabilité**

Aucune information disponible.

BIS-[4-(2,3-EPOXIPROPOXI)PHENYL]PROPANE (1675-54-3)

Méthode	Durée d'exposition	Valeur	Résultats
OCDE, essai n° 302B : Biodégradabilité dite intrinsèque : Essai Zahn-Wellens/EMPA	28 jours	12% Biodégradation	N'est pas facilement biodégradable
OCDE, essai n° 301F : Biodégradabilité facile : Essai de	28 jours	5% Biodégradation	N'est pas facilement biodégradable

respirométrie manométrique (TG 301 F)			
---------------------------------------	--	--	--

P-TERT-BUTYLPHENYL 1-(2,3-EPOXY)PROPYL ETHER (3101-60-8)

Méthode	Durée d'exposition	Valeur	Résultats
OCDE, essai n° 301D : Biodégradabilité facile : Essai en flacon fermé (TG 301 D)	28 jours	1.1% Biodégradation	N'est pas facilement biodégradable

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation Aucune information disponible.

Informations sur les composants

Nom chimique	Coefficient de partage
BIS-[4-(2,3-EPOXIPROPOXI)PHENYL]PROPANE	3.242
P-TERT-BUTYLPHENYL 1-(2,3-EPOXY)PROPYL ETHER	3.59

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Évaluation PBT et vPvB Le produit ne contient aucune substance classée comme PBT ou vPvB.

Nom chimique	Évaluation PBT et vPvB
BIS-[4-(2,3-EPOXIPROPOXI)PHENYL]PROPANE	La substance n'est pas PBT/vPvB
P-TERT-BUTYLPHENYL 1-(2,3-EPOXY)PROPYL ETHER	La substance n'est pas PBT/vPvB

12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices endocriniennes Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Déchets de résidus/produits inutilisés Les déchets sont classifiés comme des déchets dangereux. Éliminer dans une décharge autorisée conformément aux réglementations locales d'élimination des déchets.

Emballages contaminés Ne pas réutiliser les récipients vides.

Codes de déchets/désignations de déchets selon EWC Les codes de déchets doivent être assignés par l'utilisateur en fonction de l'application pour laquelle le produit a été utilisé.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**IATA**

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification UN3082

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU SUBSTANCES DANGEREUSES POUR L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDES, N.S.A. (BIS-[4-(2,3-EPOXIPROPOXI)PHENYL]PROPANE, P-TERT-BUTYLPHENYL

	1-(2,3-EPOXY)PROPYL ETHER)
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	9
14.4 Groupe d'emballage	III
14.5 Dangers pour l'environnement	Oui
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
Dispositions spéciales	A97, A158, A197
Code ERG	9L

IMDG

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification	UN3082
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	SUBSTANCES DANGEREUSES POUR L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDES, N.S.A. (BIS-[4-(2,3-EPOXIPROPOXI)PHENYL]PROPANE, P-TERT-BUTYLPHENYL 1-(2,3-EPOXY)PROPYL ETHER)
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	9
14.4 Groupe d'emballage	III
14.5 Dangers pour l'environnement	Oui
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
Dispositions spéciales	274, 335, 969
N° d'urgence	F-A, S-F
14.7 Transport maritime en vrac selon les instruments de l'OMI	Aucune information disponible

RID

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification	UN3082
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	SUBSTANCES DANGEREUSES POUR L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDES, N.S.A. (BIS-[4-(2,3-EPOXIPROPOXI)PHENYL]PROPANE, P-TERT-BUTYLPHENYL 1-(2,3-EPOXY)PROPYL ETHER)
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	9
14.4 Groupe d'emballage	III
14.5 Dangers pour l'environnement	Oui
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
Dispositions spéciales	274, 335, 375, 601
Code de classification	M6

ADR

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification	UN3082
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	SUBSTANCES DANGEREUSES POUR L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDES, N.S.A. (BIS-[4-(2,3-EPOXIPROPOXI)PHENYL]PROPANE, P-TERT-BUTYLPHENYL 1-(2,3-EPOXY)PROPYL ETHER)
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	9
14.4 Groupe d'emballage	III
14.5 Dangers pour l'environnement	Oui
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
Dispositions spéciales	274, 335, 601, 375
Code de classification	M6
Code de restriction en tunnel	(-)

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Réglementations nationales**

Décret n° 2021-1558 du 02/12/21 modifiant la nomenclature des installations classées 4511 pour la protection de l'environnement

Allemagne

Classe de danger pour le milieu aquatique (WGK) Indéterminé(e)(s)

Union européenne

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail.

Autorisations et/ou restrictions d'utilisation :

Ce produit contient une ou plusieurs substances soumises à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII).

Ce produit ne contient aucune substance soumise à autorisation (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XIV).

Product restricted per REACH Annex XVII: 3.

Nom chimique	Substances soumises à restrictions selon REACH, Annexe XVII	Substances soumises à autorisation selon REACH, Annexe XIV
BIS-[4-(2,3-EPOXI)PHENYL]PROPANE - 1675-54-3	75.	-

Polluants organiques persistants

non applicable

Catégorie de substance dangereuse selon la directive Seveso (2012/18/UE)

E2 - Dangereux pour l'environnement aquatique, catégorie toxicité chronique 2

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone

non applicable

Inventaires internationaux

TSCA

Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

DSL/NDL

Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

EINECS/ELINCS

Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

ENCS

Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

IECSC

Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

KECI

Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

PICCS

Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

AIIC

Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

NZIoC

Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

Légende :

TSCA - Loi des États-Unis sur le contrôle des substances toxiques, section 8(b), inventaire

DSL/NDL - Liste canadienne des substances domestiques/Liste canadienne des substances non domestiques

EINECS/ELINCS - Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes /Liste européenne des substances chimiques modifiées

ENCS - Liste japonaise des substances chimiques existantes et nouvelles

IECSC - Inventaire chinois des substances chimiques existantes

KECL - Liste coréenne des substances chimiques existantes et évaluées

PICCS - Inventaire philippin des substances et produits chimiques

AIIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels

NZIoC - Inventaire néo-zélandais des produits chimiques

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Rapport sur la sécurité chimique Une évaluation de la sécurité chimique a été réalisée pour une ou plusieurs substances présentes dans le matériau.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

Texte intégral des mentions H citées dans la section 3

H315 - Provoque une irritation cutanée

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Légende

SVHC : Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation :

Légende RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

TWA TWA (moyenne pondérée en temps)

STEL

STEL (Limite d'exposition à court terme)

Plafond Valeur limite maximale

*

Désignation « Peau »

+ Sensibilisants

Remarque sur la révision [Sections de la FDS mises à jour 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 15 16](#)

Méthode de classification	
Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Méthode utilisée
Toxicité aiguë par voie orale	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par voie cutanée	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - gaz	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - vapeurs	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - poussières/brouillard	Méthode de calcul
Corrosion/irritation cutanée	Méthode de calcul
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Méthode de calcul
Sensibilisation respiratoire	Méthode de calcul
Sensibilisation cutanée	Méthode de calcul
Mutagénicité	Méthode de calcul
Cancérogénicité	Méthode de calcul
Toxicité pour la reproduction	Méthode de calcul
STOT - exposition unique	Méthode de calcul
STOT - exposition répétée	Méthode de calcul
Toxicité aquatique aiguë	Méthode de calcul
Toxicité aquatique chronique	Méthode de calcul
Danger par aspiration	Méthode de calcul
Ozone	Méthode de calcul

Principales références de la littérature et sources de données utilisées pour compiler la FDS

Agence pour le Registre des Substances Toxiques et Maladies (ATSDR)

Base de données ChemView de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)

Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA)

Comité d'évaluation des risques de l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA_CER)

Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA_API)

Agence de protection de l'environnement des États-Unis

Niveaux de référence d'exposition aiguë (AEGL)

FIFRA (Loi fédérale sur les insecticides, les fongicides et les rodenticides des États-Unis) de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)

EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis), substances HPV

Revue de recherche alimentaire (Food Research Journal)

Base de données sur les substances dangereuses

International Uniform Chemical Information Database (IUCLID)

Institut national de technologie et d'évaluation (NITE)

Schéma National Australien de Notification et d'Evaluation des Produits Chimiques Industriels (NICNAS)

NIOSH (Institut d'hygiène et de sécurité professionnelles des États-Unis)

National Library of Medicine, ChemID Plus (NLM CIP)

National Library of Medicine, Base de données PubMed (NLM PubMed)

Programme national de toxicologie, États-Unis (NTP)

CCID (Base de données de classification et d'information sur les substances chimiques de Nouvelle-Zélande)

Organisation de coopération et de développement économiques, publications sur l'environnement, la santé et la sécurité

Organisation de coopération et de développement économiques, programme d'évaluation des substances HPV

Organisation de coopération et de développement économiques, ensemble des données d'évaluation

Organisation mondiale de la santé

Préparée par N Bajaj

Préparée par

Remplace la date 19-sept.-2018

Date de révision 15-juin-2026

Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

Fin de la Fiche de données de sécurité